

Lancement de l'appel à candidature 2022 des prix de la Fondation Audiens Générations !

Cette année, la Fondation Audiens Générations-Institut de France évolue afin de récompenser la transmission culturelle numérique ! L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 8 juillet 2022 inclus.



Nouvelle identité visuelle de la Fondation

★ La Fondation Audiens Générations, entre transmission et innovation

Depuis 2007, la Fondation Audiens Générations récompense des initiatives culturelles traduisant une solidarité active entre les générations. Abrisée à l'Institut de France, elle distinguera désormais les nouvelles pratiques et les nouveaux usages qui se développent sur les plateformes numériques et participent à la visibilité des contenus en ligne et à la transmission culturelle.

★ Les Prix de la Fondation récompenseront différentes initiatives numériques

Les candidats seront des personnes physiques ou morales ayant développé sur les plateformes numériques des initiatives innovantes en matière de création ou de médiation. En 2022, trois récompenses seront attribuées : le **Prix Innovation** (12 000€), le **Prix Générations** (10 000€) et le **Prix Emergence** (8 000€).

Les initiatives récompensées pourront être :

- des solutions, nativement numériques, qui créent du lien social et participent au mieux vivre ensemble (applications, jeux vidéo, démarches inclusives...);
- des actions ou créations, s'inscrivant dans l'écosystème digital, emblématiques d'une génération ou créant des passerelles entre les âges (podcasts thématiques, médias innovants, campagnes d'influence...)
- des œuvres interactives ou plurimédias qui suivent un modèle narratif inédit (comptes, séries ou chaînes sur les plateformes numériques...)

★ Les modalités de candidature

Les candidatures sont ouvertes **du 9 mai 2022 au 8 juillet 2022 inclus**. Les modalités de candidature sont précisées sur le site internet de la Fondation :

www.fondationaudiensgenerations.org

« Univers de nombreux paradoxes, d'expériences inédites et salutaires comme de comportements insupportables, les réseaux sociaux et le numérique en général ont un impact majeur sur les médias et la création, accentué par les crises récentes. Sans occulter le pire, nous voulons reconnaître et encourager le meilleur. »

Frédéric Olivennes,
Directeur général d'Audiens

À propos d'Audiens

Audiens est le partenaire de confiance des secteurs de la culture et des médias en matière de protection sociale. Groupe paritaire à but non lucratif, nous développons, depuis 2003, une expertise exclusive au service des employeurs et des professionnels actifs ou retraités de la culture. Notre large gamme d'offres et de services sur-mesure (retraite complémentaire Agirc-Arrco, santé et prévoyance, gestion de la Caisse des Congés Spectacles, accompagnement solidaire et prévention sociale...) assure à nos adhérents une protection à tous les moments de la vie. Cet accompagnement à 360° permet à nos clients de créer et d'entreprendre en toute sérénité. Nous proposons également des services d'excellence médicale au sein du Pôle Santé Bergère ainsi que des solutions innovantes en gestion sociale sur notre plateforme dédiée aux employeurs et intermittents, Movinmotion. Nos nombreux engagements en faveur de la parité et de la diversité, de la préservation de l'environnement, de l'inclusion ou de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles placent l'humain au cœur de nos priorités.

Rejoindre Audiens, c'est faire le choix de la solidarité, de l'expertise, de la proximité et de l'innovation.

Plus d'informations sur www.audiens.org
@GroupeAudiens

Contact
Aude MERLET, experte innovation et entrepreneuriat
06.75.37.39.24

À propos de l'Institut de France

Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission d'offrir aux cinq académies un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif. **Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création** à travers la remise de prix, de bourses et de subventions (près de 25 millions d'euros distribués chaque année par le biais de ses fondations abritées). Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, à commencer par le Palais du quai de Conti, quatre bibliothèques dont la bibliothèque Mazarine, ou encore de nombreuses demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIXe siècle. Parmi elles se trouvent le château de Chantilly, le domaine de Chaalis, le musée Jacquemart-André, le château de Langeais, le manoir de Kerazan ou encore la villa Kérylos.